

Les divergences entre le GUIDE D'APPLICATION publié en mai dernier et le RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Le service d'assistance en ligne "CODE BLEU"



Sébastien Le Roux T.P.
Conseiller en réglementation

Diplômé en 1982 en génie civil, une spécialisation multidisciplinaire, il a rapidement canalisé ses intérêts dans le domaine du bâtiment à travers le spectre de la réglementation. Initié sur le marché du travail en administration immobilière pour les édifices de la Couronne pendant trois ans, il a œuvré par la suite 20 ans francs au service de la Ville de Montréal comme conseiller en habitation.

Depuis septembre 2008, il est en pratique privée à titre de conseiller en réglementation. Par son implication para-professionnelle, il a acquis une vaste expérience en matière de réglementation sur le bâtiment, et ce, aux trois paliers, soit au municipal, au provincial et au national.

Reconnu comme excellent communicateur et vulgarisateur, il est bien connu particulièrement dans le monde municipal à titre de conseiller, formateur et conférencier. Le service d'étude et conseils offert par son bureau s'adresse à tous les intervenants au chapitre du bâtiment.

MARDI, LE 30 SEPTEMBRE PROCHAIN, date limite pour mettre en conformité les piscines résidentielles ! Peut-être pas !

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié le 25 mai dernier un GUIDE D'APPLICATION qui révisé celui de juin 2021 et qui comporte plusieurs divergences par rapport au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

- Quelles sont les aspects problématiques du Règlement et ceux du Guide ?
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/s-3.1.02,%20r.%201>
- Quelles sont les conséquences pour une municipalité qui applique des aspects du GUIDE D'APPLICATION en divergence avec ceux du Règlement ?

En quoi consiste le service d'assistance "CODE BLEU" ?

En constante écoute des intervenants en bâtiment, que ce soit un questionnement ou une validation sur un aspect réglementaire ou administratif du Code du bâtiment, Bâti Consult offre en exclusivité le service d'assistance en ligne nommé "CODE BLEU". Ce service s'adresse principalement aux concepteurs, aux gestionnaires immobiliers, aux préventionnistes et aux inspecteurs municipaux. Contrairement aux services disponibles sur le marché qui impliquent des délais importants, "CODE BLEU" se distingue par un service d'assistance expéditif.

Autres services offerts par notre bureau :

- Analyse de conformité d'un bâtiment ;
- Analyse de conformité du concept architectural ;
- Formation exclusive dispensée par Bâti Consult ; et
 - Code du bâtiment transfert-2020 et "Code Coaching" ;
 - Nouvelle approche préconisée par Bâti Consult pour administrer le Code du bâtiment ;
 - Politique de gestion interne sur les solutions de rechanges et comité aviseur ;
 - Les bonnes pratiques pour limiter le risque de dommages liés à l'eau ; et
 - Règlement modificateur pour les piscines résidentielles.
- Mesure équivalente et différente.

Nous demeurons disponibles afin de répondre à tout questionnement ou précision nécessaire à la compréhension de l'assistance que notre bureau peut vous offrir.

 : [450] 635-0811

 : baticonsult@sympatico.ca